

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Produit

FLUXO R175 AERO

Version 1

Date

01/01/2015

Page

1/6

SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

1.1 Identificateur de Produit

Nom Commercial : FLUXO R175 - Aérosol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Révélateur Blanc pour contrôle par ressuage

Restriction d'Emploi : Aucun(e) à notre connaissance

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

SREM TECHNOLOGIES

 14, rue des frères Chappe
 Tél: +33 (0)2.43.48.15.10

 ZI Ouest
 Fax: +33 (0)2.43.45.25.26

 72200 La Flèche
 e-mail: info@srem.fr

www.srem.fr

1.4 Numéro d'appel d'Urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la Substance ou du Mélange

Classification (CE 1272/2008)

Aérosols inflammables, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur Toxicité spécifique pour certains organes cibles H319: Provoque une sévère irritation des yeux. - exposition unique, Catégorie 3 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Eléments d'Etiquetage

Pictogrammes de Danger





Mention d'Avertissement

DANGER

Mentions de Danger

H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseil de Prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P501 Eliminer le contenu / le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Produit

FLUXO R175 AERO

Version 1

Date

01/01/2015

Page

2/6

Etiquetage Exceptionnel pour Aérosols:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C

2.3 Autres Dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité.

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non Applicable

3.2 Mélanges

Composants	N° CAS N° CE N° Enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Concentration (%)
Gaz Propulseur : mélange de Isobutane Propane Butane	75-28-5 - 200-857-2 01-2119485395-27 74-98-6 - 200-827-9 01-2119486944-21 106-97-8 - 203-448-7 01-2119474691-32	Flam. Gas 1 H220 Press. Gas	> 30
Propan-2-ol	67-63-0 200-661-7 01-2119457558-25-	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336	50 à 75 %

Voir la section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.

Gaz Propulseur - Note K: Teneur en 1-3 butadiène < 100 ppm => La classification cancérogène n'est pas appliquée car la teneur en poids est inférieure à 100ppm.

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseil général : Assurer la protection personnelle / S'éloigner de la zone dangereuse

Pour un examen médical immédiat, appeler un médecin

En cas d'ingestion : NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENT - se rincer la bouche à l'eau

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin

En cas de projection : Doucher immédiatement et abondamment à l'eau Si les troubles se prolongent, consulter un médecin : Laver soigneusement l'épiderme au savon doux et à l'eau.

avec la peau Enlever les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation : Soustraire immédiatement le sujet de cette exposition - l'amener à l'air libre

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes : Peut provoquer somnolence et vertiges

Risques : Effets Irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Produit

FLUXO R175 AERO

Version 1

Date

01/01/2015

Page

3/6

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'Extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse, CO₂, Poudre sèche

Moyens d'extinction déconseillés : Jets d'eau

5.2 Dangers Particuliers résultant de la substance ou du mélange

: Peut dégager des gaz toxiques en cas d'incendie (CO2 – Monoxyde de Carbone)

5.3 Conseils aux pompiers

: en cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome

SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions Individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Porter un équipement de protection individuelle

6.2 Précautions pour la protection de l'Environnement

: Eviter la pollution des eaux et du sol – ne pas déverser

6.3 Méthodes et Matériel de confinement et de nettoyage

: Endiguer les fuites et récupérer à l'aide d'un absorbant inerte (sable, terre)

Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé.

6.4 Référence à d'autres sections

: Se reporter au chapitre 8 et 13

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Avant de manipuler, le personnel à risque sera averti des risques présentés par ce produit, des précautions à observer et des mesures à prendre en cas d'accident.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants imperméables et des lunettes de protection.

Se laver soigneusement les mains après manipulation du produit.

Conserver dans les emballages d'origine.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante.

Conserver à l'écart de toute flamme ou sources d'étincelles - Ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker loin des sources de chaleur. N'utiliser que des récipients résistants aux hydrocarbures.

Conserver les récipients fermés en dehors de leur utilisation.

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 <u>Utilisations finales particulières</u>

: Révélateur Blanc pour ressuage



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Produit

FLUXO R175 AERO

Version 1

Date

01/01/2015

Page

4/6

SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de Contrôle

Composants	CAS n°	
Propan-2-ol	67-63-0	VLE = 400 ppm
Butane	106-97-8	VME = 800 ppm = 1900 mg/m3

8.2 Contrôles de l'Exposition

Mesures Techniques : Prévoir une ventilation d'évacuation

S'assurer de la proximité d'une douche oculaire à coté du poste de travail

Ne pas inhaler les gaz et les vapeurs. Eviter tout contact avec les yeux ou la peau

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire approprié si des niveaux d'exposition sont

supérieurs aux valeurs limites - Filtre pour vapeur organique (type A)

Protection des mains : Porter des gants imperméables résistants aux hydrocarbures - Gants en nitrile

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection appropriés résistants aux produits chimiques

Conseils Généraux : Ne pas déverser, éviter la pénétration dans le sous sol

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Aérosol contenant un produit liquide

Aspect : poudre blanche en suspension dans un liquide incolore

 $\begin{array}{ll} Odeur & : caractéristique \\ Masse Volumique (produit actif) & : 890 \text{ kg/m}^3 \\ Point éclair (produit actif) & : 12 ^{\circ}\text{C} \\ Température d'auto-inflammation & : > 400 ^{\circ}\text{C} \end{array}$

Point d'ébullition : 82°C (EN ISO 3405)

Limites d'inflammabilité dans l'air : limite inférieure : 2% limite supérieure : 12%

Solubilité dans l'eau : miscible

SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

: Pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité Chimique

: Stable dans des conditions normales d'utilisation

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air

10.4 Conditions à éviter

: Tenir à l'abri des sources chaudes, de flammes, et sources d'inflammation

10.5 Matières incompatibles

: Ne pas exposer aux agents fortement oxydants, aux acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

: pas de décomposition dans des conditions normales d'utilisation et de stockage



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Produit

FLUXO R175 AERO

Version 1

Date

01/01/2015

Page

5/6

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composants DL50 Oral		DL50 Dermal	CL50 Inhalation
Propan-2-ol	5 840 mg/kg (rat)	13 900 mg/kg (lapin)	> 25000 mg/L (rat)

Inhalation : De fortes concentrations de vapeurs peuvent être irritantes pour les voies respiratoires

<u>Peau</u>: Un contact fréquent ou prolongé avec la peau peut dessécher la peau et provoquer des irritations.

Yeux : Un contact avec les yeux peut provoquer des irritations.

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Composants	EL50 (24h) daphnie	LL50 (96h) poisson
Propan-2-ol	9740 mg/L	9 640 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

: Données non disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

: Peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

: Données non disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

: ce produit ne contient pas de substances PBT ou VPVB

12.6 Autres effets néfastes

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de Traitement des Déchets

Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel

La seule méthode d'élimination autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé

Les emballages souillés ne sont pas repris, ils doivent être remis à un ramasseur agréé

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

1950

14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies

AÉROSOLS, FLAMMABLE

14.3 Classe(s) de danger pour le Transport

ADR / RID : 2

IMDG: 2

IATA: 2.1

14.4 Groupe d'Emballage

ADR / RID : Non - Instruction LQ2 (QUANTITE LIMITEE)



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



Produit

FLUXO R175 AERO

Version 1

Date

01/01/2015

Page

6/6

IMDG: Non - Instruction LQ2 (QUANTITE LIMITEE)

IATA:

14.5 Dangers pour l'Environnement

Non

- 14.6 Précautions Particulières à prendre par l'utilisateur
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe 2 de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 <u>Réglementations / Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et</u> d'environnement

Liste de substances extrêmement préoccupantes :

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement CE n° 1907/2006 - Article 57)

Maladies professionnelles:

Tableau 84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2 Evaluation de la Sécurité chimique

: Données non disponibles

SECTION 16 - AUTRES DONNEES

La réglementation européenne impose que toutes les phrases H citées au paragraphe 3 (informations sur les composants) apparaissent dans ce paragraphe. En fonction de leur concentration dans le produit final, ces phrases n'apparaissent pas sur l'étiquette. C'est pourquoi des phrases ou sigles apparaissant dans ce paragraphe peuvent ne pas apparaître sur l'étiquette.

Phrases de Risques dont il est question section 2 et 3

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

<u>Type d'utilisation</u> : Se reporter à la Fiche Technique Consommable

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus, lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.